



Châteauroux, le 14/11/2017

## COMPTE-RENDU CAPL 2 (Contrôleurs) du 14 Novembre 2017

Représentants de l'Administration : M. FORTE, Mmes DESLANDES, FORE, TEXIER-SMARZ, M. LUNEAU

Secrétaire : M.BRIGAND

Représentants du personnel : BENOITON Isabelle, FOURNIER Gaëlle, OBLIN Pierre, et Marie-Caroline COMBES (experte) pour **F.O.-DGFIP** .

La CAPL s'est ouverte à 9h 30.

Aucune déclaration liminaire n'ayant été lue, nous sommes donc passés à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

### **1°) Proposition d'inscription sur la liste d'aptitude au grade de contrôleur des Finances Publiques (2018) :**

Le Directeur nous a rappelé que l'inscription sur cette liste d'aptitude constituait un exercice *sélectif* visant à détecter les agents potentiellement **capables** d'exercer les fonctions dévolues à un contrôleur.

Chaque candidature est examinée par l'analyse du dossier individuel (notation des 5 dernières années, bonifications obtenues, appréciations du notateur, expériences, implication personnelle,..) permettant ensuite à l'administration de classer la candidature parmi 3 catégories possibles : excellent, très bon et à revoir.

Au titre de l'année 2018, dans le département de l'Indre, 87 collègues remplissaient les conditions statutaires permettant l'examen d'une candidature à l'inscription sur la liste d'aptitude. 9 d'entre eux ont effectivement sollicité l'examen de leur dossier.

L'administration a procédé au classement suivant : 2 classés excellent, 3 classés très bon et 4 classés à revoir.

Au titre de l'année 2018, 2 potentialités ont été royalement attribuées à l'Indre, comme l'année précédente.

Le Directeur a illustré la forte sélectivité au travers de chiffres :

Pour l'année précédente, sur 5.236 candidats, seuls 546 ont été promus (10,41%), dont 11 % parmi les 40/44 ans , 56,77 % pour les 45/55 ans, 25% pour les 56/60 ans et 4,80 % pour les plus de 61 ans.

Pour ce qui concerne le grade, 80 % étaient des AAP 1.

Il a en outre rappelé que cette inscription allait de pair avec une mobilité fonctionnelle et géographique, et qu'il ne pourrait pas garantir le maintien dans notre département de nos candidats promus à l'issue de la CAP Nationale.

A cette occasion, nous avons interpellé le Directeur sur l'application des nouvelles règles de mutation.

Il nous a assuré que ces dernières ne connaîtraient pas de modifications substantielles pour 2018, mais que, pour l'avenir, des modifications importantes sont envisagées par notre Administration (2020) avec

une phase d'expérimentation (2019) dans certains départements. A priori, le département de l'Indre ne serait pas expérimentateur .

Ensuite, chaque dossier de candidature a été examiné individuellement et des échanges nourris ont eu lieu entre nous et les représentants de l'administration. Nous nous sommes attachés systématiquement pour chaque dossier, à demander au Directeur pourquoi cette candidature n'était pas classée dans la catégorie immédiatement supérieure. En réponse, les motifs invoqués étaient divers et variés.

Chaque candidat pourra nous solliciter pour plus de détails sur son dossier.

A l'issue de ces débats, malgré nos demandes réitérées, le Directeur a formellement refusé d'abonder la catégorie « excellent » d'un (ou plusieurs) candidat.

Il semblerait qu'il y ait une pénurie de carottes. Reste à savoir s'il en est de même pour les bâtons ?

Toutefois après une interruption de séance, dans sa grande mansuétude, il a daigné faire remonter une candidature de « à revoir » à « très bon ».

Le fait de ne pas vouloir abonder la catégorie "excellent" empêche toute lisibilité pour l'année prochaine tout en ouvrant cette catégorie à toute nouvelle candidature.

Il a ensuite été procédé à une vote individuel pour chaque dossier.

Nous avons voté « pour » concernant nos 2 collègues classés en excellent et nous avons sommes abstenus pour nos autres collègues classés en très bon ou en à revoir.

## 2°) Questions diverses

A notre demande, concernant les suppressions d'emplois dans notre département pour 2018, le directeur nous a fait savoir laconiquement que ce chiffre était compris entre 10 et 20. Quel optimisme !!!

Concernant l'ouverture d'un emploi de contrôleur sur le SIP/SIE de la Châtre au mouvement spécifique, le directeur a justifié cette ouverture par la persistance de la vacance de ce poste depuis plusieurs années. Nous savons depuis la tenue de cette CAP et la publication du mouvement que ce poste a été pourvu. Nous souhaitons la bienvenue à notre nouvelle collègue.

Enfin, concernant la note du 11 octobre 2017 relative à la compensation du temps de trajet domicile formation/réunion, le directeur a formellement refusé toute rétroactivité de la portée de cette note et ce, malgré nos vives protestations !!!! En conséquence, la compensation ouverte par cette dernière ne prendra effet qu' à compter du 11/10/2017.

Fin de la réunion à 12H15.

Syndicat National FORCE OUVRIÈRE des Finances Publiques Section de l'Indre  
Secrétaire départementale : **Sylviane RENAUD**  
Centre des Finances Publiques de Buzançais  
9 Rue de la République  
36500 BUZANCAIS  
Tél : 02.54.84.24.25 Mail : fo.ddfip36@dgfip.finances.gouv.fr